DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Madame Caroline DIGARD **(départ à 20 h 02)** donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Clémence CHAMOUSSET **(départ à 19 h 25)** donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13435-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026-Délibération n° 2026-117/11-05

OBJET : Approbation du transfert de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie et de secours à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et modification des statuts afférents

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1424-35, L.5211-17, L.5211-5-1 et L.5216-5-I ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n°24-044 du 2 juillet 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, conformément à la délibération du conseil communautaire n°23.01 du 9 février 2023 ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n°25-177 du 22 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
Vu la délibération n° 26.213 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France portant modification de ses statuts ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 novembre 2026,

Considérant l'intérêt de l'exercice de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours ;
Considérant qu'en application de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Entendu l'exposé de Monsieur Michel COULANGES, adjoint au maire chargé de la tranquillité publique, de la médiation citoyenne et de la condition animale,

DELIBERE

Article 1er :
APPROUVE le transfert à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie et de secours, dans les conditions prévues aux articles L.1424-35 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;
Article 2 :
APPROUVE le projet de statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, annexé à la présente délibération, intégrant le transfert de la compétence relative à la contribution au financement du service d'incendie et de secours, ainsi que l'actualisation de l'article 9 relative à la composition du conseil communautaire
Article 3 :
DIT que la présente délibération sera notifiée à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,
Article 4 :
CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance

MAIRIE DE VILLEPARISIS (S.-&-M.) R.F.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13435-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026